



FOCUS

LES DROITS DES FEMMES EN RUSSIE

Octobre 2016, Paris

La récente entrée en vigueur de la loi fédérale du 3 juillet 2016¹, qui modifie les dispositions du Code pénal et du Code de procédure pénale de la Fédération de Russie, notamment en criminalisant la violence "commise par un proche" (article 116 du Code pénal), marque une petite victoire pour les associations et organisations de défense des droits des femmes en Russie.

Russie-Libertés saisit l'occasion pour présenter un état des lieux de la place des femmes dans la société russe et, plus spécifiquement, de leurs droits face aux discriminations et violences conjugales.

1 Loi fédérale du 03.07.2016, № 323-ФЗ: <http://kremlin.ru/acts/bank/41057>

Discriminations envers les femmes en Russie

De la très faible représentation des femmes dans les organes du pouvoir, à l'image tant répandue de la "femme objet" dans la publicité, les signes d'une discrimination de fond sont nombreux.

Les différences de salaires sont flagrantes. A compétences égales, le salaire moyen d'une femme représente environ **60-70% du salaire**² d'un homme pour un même poste. De plus, les cadres dirigeants étant pour la plupart des hommes, les femmes sont souvent victimes d'harcèlement sur leur lieu de travail et n'ont pas la possibilité de porter plainte sans risquer de perdre leur emploi.

456 professions restent interdites aux femmes². Cette liste de professions avait été dressée en 1974 et n'a jamais été mise à jour. Elle n'est fondée sur aucune étude scientifique de la nuisance d'une activité sur la santé d'une femme et ne se base que sur une vision stéréotypée des possibilités et compétences des femmes. Par exemple, une femme ne peut pas être conductrice d'un train de métro, cependant, elle peut être caissière dans le métro. Dans les deux cas, le travail est en souterrain et représente les mêmes risques pour la santé. Mais, dans le premier cas, il s'agit d'un métier à salaire élevé, alors que dans le deuxième cas, à salaire bas.

En ce qui concerne l'éducation, des inégalités d'accès aux mêmes programmes éducatifs existent. Certaines écoles, ou même universités, mettent en place des programmes uniquement destinés aux filles tels que le cours d'"auxiliaire de service" (cuisine, ménage, couture), et des programmes uniquement destinés aux garçons tels que les "technologies informatiques".

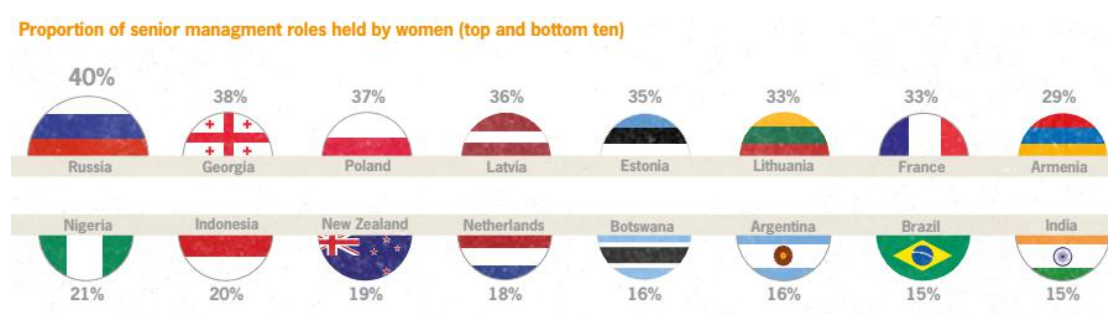
La crise économique actuelle n'a fait qu'aggraver les inégalités homme/femme. Elle a touché davantage les femmes faisant naître le phénomène de "féminisation de la pauvreté".

Toutefois, les résultats de l'étude de Grant Thornton «Women in business: the path to leadership», menée fin 2014, nous montrent que, malgré ces discriminations, le taux d'accès des femmes à des postes à responsabilité dans le milieu de l'entreprise en Russie est le plus élevé dans le monde³. Ce taux peut s'expliquer par l'équité historique d'accès de tous aux études supérieures pendant la période soviétique. Cependant, ces résultats sont à prendre avec précaution car ils ne tiennent pas compte d'un facteur démographique considérable de la Russie contemporaine: il y a aujourd'hui environ 120 femmes pour 100 hommes⁴.

2 Shadow report. Implementation by the Russian Federation of the Convention on Elimination of All Forms of Discrimination against Women (2010-2014)

3 http://www.grantthornton.global/globalassets/1.-member-firms/global/insights/ibr-charts/ibr2015_wib_report_final.pdf

4 http://www.grantthornton.global/globalassets/1.-member-firms/global/insights/ibr-charts/ibr2015_wib_report_final.pdf



Si, à l'échelle internationale, les discriminations envers les femmes ne sont pas si flagrantes en Russie, la violence envers les femmes reste un problème d'envergure.

Une protection légale insuffisante

La violence conjugale prend une ampleur préoccupante en Russie : c'est ce qui apparaît dans le rapport alternatif présenté au Comité pour l'élimination des discriminations envers les femmes de l'ONU par le centre Anna en octobre 2015.

Pourtant, l'ex-Union Soviétique puis la Fédération de Russie, en tant qu'Etat membre de l'ONU et du Conseil de l'Europe, a pris des engagements internationaux importants. Selon la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes de l'ONU, la Russie doit régulièrement présenter un rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (ci-après "CEDAW") concernant les mesures qu'elle a adoptées, sur les progrès réalisés et sur les difficultés rencontrées. Malgré les recommandations régulières du CEDAW, le problème reste ancré dans la société et les objectifs ainsi fixés sont loin d'être atteints, notamment l'absence de législation adéquate, l'inaction de la police, le nombre limité de centres d'accueil, d'aide juridique et psychologique appropriée, ainsi que de campagnes préventives contre la violence dans les médias et les écoles.

En effet, le Code pénal russe prévoit des peines pour les atteintes intentionnelles à la vie et à la santé d'une personne une fois le crime survenu ; le fait que les actes soient commis par un concubin ou un conjoint de la victime ne faisait auparavant pas l'objet d'une disposition particulière ni ne constituait un facteur aggravant. Cet état du droit posait plusieurs difficultés. Tout d'abord, il n'existait pas d'article sur lequel il était possible de s'appuyer pour prévenir les cas de violence domestique avant qu'un drame ne se produise. De plus, il n'était pas possible de repérer, parmi les plaintes enregistrées auprès de la police et des affaires traitées par les tribunaux, celles qui relevaient plus particulièrement de la violence domestique et donc de constituer des statistiques officielles claires sur ce sujet.

Or, plus de la moitié **des délits commis envers les femmes** ont lieu dans le contexte familial. Alors que depuis les années 2000 le nombre de crimes envers les femmes diminuait en Russie, depuis 2013 la tendance s'est inversée et on constate **une hausse du nombre des**

crimes de 6,3% entre 2014 et 2015. Et les plaintes ont doublé ces cinq dernières années. En 2015, 9 800 femmes ont trouvé la mort en Russie⁵.

Le drame de la famille Belov de Nijniy Novgorod en dit long sur le peu de protection dont les femmes peuvent bénéficier. Malgré 6 plaintes déposées par Yulia Belova, rien n'a été fait par les forces de l'ordre. L'année dernière, Yulia, enceinte, et ses six enfants ont été battus à mort à la hache par son mari⁶.

Un espoir est né avec l'entrée en vigueur de la nouvelle rédaction de l'article 116 du Code pénal : en effet, l'auteur de violences commises envers les proches risque maintenant jusqu'à deux ans d'emprisonnement. En outre, cette infraction relève désormais de l'accusation publique-privée, ce qui signifie qu'une fois qu'une plainte est déposée par la victime, les preuves sont rassemblées par la police et l'accusation est soutenue par le procureur. Il s'agit d'une avancée importante pour les victimes puisque auparavant la seule démarche possible pour les femmes était de porter elles-mêmes l'affaire devant le tribunal. Elles devaient rassembler toutes les preuves et construire elles-mêmes le dossier d'accusation. Face à une procédure aussi complexe et surtout pour des femmes qui se sentent abaissées moralement et menacées physiquement, les démarches étaient vite abandonnées. Souvent même, les plaintes étaient retirées sous la pression du mari violent, nourrissant un sentiment d'impunité des hommes.

Sans formation spécifique sur la prise en charge, la réponse policière n'est pas satisfaisante puisqu'en **2014, 72% de femmes qui se sont adressées à la police n'ont pas vu leur requête aboutir.**

Par ailleurs, la condition des femmes est devenue extrêmement précaire dans la région du Caucase, dont principalement la Tchétchénie. La violence sous toutes ses formes s'est aggravée. Des pratiques ancestrales telles que des crimes d'honneurs, la polygamie ou encore l'excision se répandent et l'impunité règne. Les ONGs de défense des femmes ont été chassées du pays. Il est urgent d'agir et de faire pression pour que la Tchétchénie cesse d'être une zone de non-droit.

Les initiatives de la société civile

Sous la pression de la société, les femmes cultivent un complexe face à la violence conjugale et n'osent en parler ni à leurs parents proches ni à leurs amis. Elles sont souvent incomprises dans leur souffrance, car selon l'entourage elles devraient se considérer bien heureuses d'avoir un mari aimant. Les expressions telles que «*Qui aime bien châtie bien*» ("Бьём, значит любит") ou bien «*Ne pas laver son linge sale en public*» ("Не выносить сор из

5 Rosstat:

http://www.gks.ru/wps/wcm/connect/rosstat_main/rosstat/ru/statistics/population/infraction/#

6

www.slate.com/blogs/xx_factor/2016/07/29/russia_finally_passed_a_law_banning_domestic_violence_but_the_police_haven.html

узбы") sont toujours très courantes et représentent le rapport à la violence conjugale dans la société russe: un fait répandu, dont on évite de parler.

Cependant, des initiatives formidables ont été lancées par la société civile russe. Ainsi, le flashmob #янебоюсьсказать (#jenaipaspeursdedire) est devenu un vrai phénomène. Initié cet été par la journaliste ukrainienne Anastasia Melnichenko sur les réseaux sociaux ukrainiens, celui-ci est rapidement repris en Russie. L'action consiste à raconter les actes de violences sexuelles que les femmes ont subies au cours de leur vie et dont elles n'ont pas osé parler. Ce type de mouvement est porteur d'espoir car il permet de sortir à la lumière du jour ce problème tellement enfoui au fin fond de la société, de montrer aux victimes qu'elles ne sont pas seules et de prévenir les actes des malfaiteurs.

Une autre initiative très intéressante est la création de la «bague intelligente» Nimb avec un bouton d'alerte afin d'avertir, en cas de danger, les proches ou la police.

Le rôle clé des associations et leurs difficultés du fait de la loi dite sur "les agents de l'étranger"

Depuis le début des années 1990, les défenseurs des droits des femmes se battent afin que soient apportées des rectifications dans la législation russe pour une meilleure défense et protection de ces droits. Les premières organisations de femmes contre la violence ont été fondées entre 1993 et 1995 à Moscou et à Saint-Pétersbourg, dont la plus connue d'entre elles, le centre ANNA. En 1998, il existait une trentaine d'associations de « prévention et élimination de la violence contre les femmes » en Russie, entre 60 et 80 en 2001 et environ 200 en 2004⁷.

Or, la mise en œuvre de la loi "sur les agents de l'étranger" a eu un effet direct sur les actions de ces organisations. Selon cette loi, que nous avons dénoncée dans le Communiqué de presse du 12 février 2016, les associations bénéficiant de financements internationaux et exerçant une activité dite «politique» font l'objet de contrôles arbitraires et sont enregistrées de force sur le registre du ministère de la Justice⁸. Depuis son entrée en vigueur en 2012, la loi sur les "agents de l'étranger" a profondément transformé les conditions de fonctionnement des associations russes. La plupart d'entre elles ont renoncé à leurs financements internationaux pour éviter les poursuites et les sanctions financières. Ainsi, les associations l'«Union des femmes du Don» ou encore le «Monde des femmes de

7 Françoise Daucé et Amandine Regamey, « Les violences contre les femmes en Russie : des difficultés du chiffrage à la singularité de la prise en charge », Cultures & Conflits.
URL : <http://conflits.revues.org/18388>

8

Liste des ONGs qualifiées d' «agent de l'étranger»:
<http://unro.minjust.ru/NKOForeignAgent.aspx>

Kaliningrad», ont été reconnues "agents de l'étranger" et leurs activités ont été fortement touchées par les règles restrictives appliquées.

Cependant, face au manque d'actions de l'Etat dans le domaine de la lutte contre les discriminations et les violences envers les femmes, le rôle de ces associations est crucial. Tant d'un point de vue de la prévention, que du soutien psychologique et juridique des victimes. Ces associations mènent également un travail important d'information et d'enquête afin d'apporter des propositions de programmes éducatifs pour les écoles, des modifications législatives, des campagnes sociales, etc... Leur rôle est primordial mais cet élan est nettement freiné par la pression de la loi sur les "agents de l'étranger".

Le retour aux valeurs traditionnelles et le questionnement de la laïcité

Les valeurs familiales traditionnelles introduites par **la politique familiale d'Etat pour la période 2014-2025** semblent renforcer les stéréotypes sur le rôle des hommes et des femmes dans la société et réduit la place de la femme dans la vie active et politique.

Avec l'influence des groupes d'activistes ultra conservateurs et de l'Eglise, ces pressions rendent la femme de plus en plus vulnérable dans la société russe. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les violences envers les proches, fait face à l'opposition de la députée Mizoulina qui affirme que cette loi entraînera une intrusion systématique de la police dans les affaires privées de la famille et la poursuite des parents "pour une simple réprimande" .

A chaque étape, les défenseurs se heurtent à un mouvement très agressif d'activistes de comités parentaux et à l'église orthodoxe très présente, qui défendent les "valeurs familiales traditionnelles". La députée Mizoulina⁹ en charge des questions de la famille, des femmes et des enfants, en tête de ce mouvement, défend la violence familiale comme "simple mesure éducative" nécessaire et ancrée dans les traditions familiales russes (52% de parents avouent donner des fessées ou claques à leurs enfants).

Aussitôt que la nouvelle loi sur les violences familiales a été promulguée, les députés ultra-conservateurs se sont empressés de la remettre en cause en menaçant leur public des dérives d'une justice des mineurs importée de l'occident et prétendument dangereuse pour les enfants russes. Malheureusement, ces groupes d'activistes ont une certaine influence sur l'opinion publique, notamment grâce à un soutien médiatique démesuré et injustifié.

Nous avons pu discuter avec **Andrei Sinelnikov du centre Anna¹⁰** du fondement de ces "valeurs traditionnelles" et de leurs objectifs.

R.L. - En 2014 le gouvernement a adopté le "Concept d'état de la politique familiale en Fédération de Russie" et a introduit la notion des "valeurs familiales traditionnelles". Pourquoi un tel accent est mis sur la renaissance de ces valeurs?

A.S. - C'est la recherche d'idées. Ce n'est pas un hasard si ces valeurs traditionnelles ont émergé à l'apogée de la tendance patriotique. Cette tendance doit bien s'appuyer sur des idéaux. Et un de ces idéaux est la famille. Les valeurs familiales traditionnelles russes seraient opposées aux valeurs occidentales sans âme. Mais, je ne vois pas comment la violence conjugale peut être une valeur! Par ailleurs, les groupes qui défendent avec ardeur ces valeurs, se disent représentatifs de la société alors qu'ils ne le sont pas. Ce sont des idées imposées par la politique d'état, elles n'émanent pas de la société civile.

R.L. - Le 3 juillet est entrée en vigueur la nouvelle rédaction de loi sur les Violences envers les proches. Quelles en seront les conséquences selon vous?

A.S. - Le problème majeur dans la violence conjugale c'est l'impunité des hommes. Dans cette nouvelle situation, les délits familiaux passent de la sphère privée à la sphère publique, ce qui va faciliter le processus de l'accusation et aboutira à des peines plus sévères. Mais il est encore trop tôt pour tirer des conclusions. Il faudra suivre avec attention comment la loi va s'appliquer dans les faits.

R.L. - Le centre Anna a initié un projet très intéressant intitulé « Papa Groupe ». En quoi cela consiste et comment ce projet vous aide dans vos objectifs?

A.S. - Dans les « Papa groupes » nous aidons les papas à construire la relation avec leurs enfants. Cela permet de développer un rapport à l'enfant égal entre le père et la mère et surtout, de construire une équité émotionnelle du père à son enfant, ce qui réduit le risque de l'agressivité.

La demande d'adhésions à nos groupes croît. Nous lançons ce projet dans de nouvelles villes telles qu'Arghankelsk et Tcherepovets.

Conclusion

1) Les engagements internationaux pris n'ont pas été entièrement tenus jusqu'à ce jour et l'effort réalisé reste largement insuffisant. La politique familiale menée par le gouvernement russe et notamment le soutien apporté aux valeurs familiales traditionnelles renforce les stéréotypes et augmente les discriminations envers les femmes.

--> Nous demandons au gouvernement russe de prendre des mesures concrètes pour protéger les femmes contre toute forme de violence et de discrimination de genre: lois, faciliter l'accès à la justice, renforcer l'action des centres d'accueil, prévention dans les médias, formation de la police, des juges, etc. Ces principes d'égalité et de non-discrimination doivent être intégrés dans le plan d'Etat de la politique familiale.

--> Nous demandons le respect de la Constitution de la Fédération de Russie et de ses principes d'égalité des sexes sur tout le territoire russe. Ainsi, les femmes du Caucase doivent être protégées contre toutes formes de violence, la liberté de pratiquer ou non une religion doit être respectée et par conséquent, les crimes (y compris ceux commis sous prétexte de la religion) ne peuvent rester impunis.

2) Les ONG et associations spécialisées mènent un travail de terrain qui permet de faire remonter les problèmes auxquels se heurtent les femmes, de collecter des données à des fins de statistiques (i.e. ce qui est un vrai problème en Russie) et compensent le manque de mesures prises par l'Etat. Les échanges avec d'autres ONG, des institutions internationales et étrangères, la société civile en Russie et à l'étranger permettent d'alimenter le débat et de proposer des solutions aux problèmes existant en Russie. L'adoption et la mise en œuvre de la loi dite "sur les agents de l'étranger" a muselé et réduit l'action des ONG et associations spécialisées dans la lutte contre les violences et les discriminations envers les femmes.

--> Nous demandons l'abrogation de cette loi. Nous exigeons la reconnaissance par le gouvernement du travail mené par les ONGs et associations, la protection de leurs droits et le soutien de leurs actions.

REFERENCES

Loi fédérale du 03.07.2016, № 323-ФЗ: <http://kremlin.ru/acts/bank/41057>

Shadow report. Implementation by the Russian Federation of the Convention on Elimination of All Forms of Discrimination against Women (2010-2014)

Rosstat:

http://www.gks.ru/wps/wcm/connect/rosstat_main/rosstat/ru/statistics/population/infraction/#

www.slate.com/blogs/xx_factor/2016/07/29/russia_finally_passed_a_law_banning_domestic_violence_but_the_police_haven.html

Françoise Daucé et Amandine Regamey, « Les violences contre les femmes en Russie : des difficultés du chiffrage à la singularité de la prise en charge », Cultures & Conflits. URL : <http://conflits.revues.org/18388>

Liste des ONGs qualifiées d' «agent de l'étranger»:

<http://unro.minjust.ru/NKOForeignAgent.aspx>

http://elenamizulina.ru/newss/28_06_2016_sf.html